

Présidence**Vice-Présidence CA**

Franck LE DERF

Conseil d'administration - URN

14 avril 2023

Délibération n°CA-2022-83

Direction Générale des services

Pascale MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés.

Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) : modification des lignes directrices de gestion

- Vu La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.
- Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs en date des 14 janvier 2022 et 18 janvier 2023
- Vu la note annexe

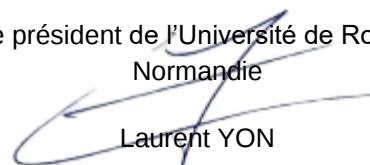
Approbation des modifications des lignes directrices de gestion relatives au RIPEC

Pour	23
Contre	6
Abstention	3
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve les modifications des lignes directrices de gestion relatives au RIPEC.

Fait à Rouen, le 14 avril 2023

Le président de l'Université de Rouen
Normandie



Laurent YON